

OBJET

Art. 1 : Articles concernés

La bourse aux livres, organisée par la FCPE Coudoux, concerne les livres, revues et DVD s'adressant à un public de 0 à 16 ans

Art. 2 : Etat des articles

Seuls les livres en bon état pourront être déposés. Ne seront pas acceptés notamment :

- Les livres déchirés, abîmés ou incomplets
- Les DVD rayés, abîmés ou sans jaquette

Art. 3 : Contenu

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout livre ou revue dont le contenu ne serait pas adapté au public concerné.

Art. 4 : Conditionnement

Seuls les livres et DVD à l'unité pourront être déposés. Les ventes par lot ne seront pas acceptées

DEROULEMENT

Art. 5 : Date et Lieu

Le dépôt, la vente et le retrait des livres se font uniquement à la salle des fêtes de Coudoux le samedi 12 mars 2016.

Art. 6 : Horaires

- Le dépôt s'effectue de 9h à 12h
- La vente s'effectue de 10h à 15h
- Le retrait des invendus et des gains de la vente s'effectue de 17h00 à 18h00

Art. 7 : Formalités de dépôt

Chaque déposant doit renseigner une fiche contenant ses coordonnées, le nombre d'articles déposés et le prix pour chacun d'eux. Il doit également indiquer ces informations sur chaque article à l'aide de gommettes de couleurs qui lui seront fournies par les organisateurs.

Art. 8 : Vente

Les articles déposés sont vendus par les organisateurs

MODALITES

Art. 9 : Participation financière

La FCPE Coudoux prélève 25% du montant des ventes – prélévement arrondi à l'euro supérieur. Les bénéfices de cette opération sont destinés aux écoles de Coudoux (projets, sorties, matériel, etc.)

Art. 10 : Abandon d'article

Tout article non récupéré le samedi 12 mars à 18h00 sont conservés par la FCPE Coudoux qui peut en faire don ou le remettre en vente lors d'une prochaine bourse.

Art. 11 : Responsabilité

La FCPE Coudoux décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'un article déposé.

TOUTE PARTICIPATION A LA BOURSE AUX LIVRES VAUT ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Fiche de dépôt n°

Signature du déposant (précédée de la mention « Lu et approuvé »)